

Argenta Pensioenspaarfonds Defensive (en abrégé ARPE Defensive)

Fonds commun de placement à capital variable de droit belge

Fonds d'épargne-pension

Géré par Arvestar Asset Management SA

Rue Guimard, 19-1040 Bruxelles

RPM Bruxelles 0700.529.248

Convocation des participants à l'assemblée générale ordinaire

Le conseil d'administration d'Arvestar Asset Management SA, société de gestion d'Argenta Pensioenspaarfonds Defensive (en abrégé ARPE Defensive) invite les participants du fonds d'épargne-pension à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **mercredi 2 mars 2022 à 16h00**, Belgique 49-53, 2018 Anvers (Zaal Noord C.4.28 Rivierenhof), afin de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour ci-dessous mentionné.

1. Lecture du rapport annuel du conseil d'administration de la société de gestion sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021.
2. Communication et discussion du rapport du commissaire sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021.
3. Communication et approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021.
Proposition de résolution : « L'assemblée approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021. »
4. Affectation du résultat.
Proposition de résolution : « L'assemblée approuve la proposition du conseil d'administration de la société de gestion de reporter le résultat. »
5. Décharge aux administrateurs de la société de gestion et au commissaire.
Proposition de résolution : « L'assemblée donne décharge aux administrateurs de la société de gestion et au commissaire pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021. »
6. Renomination de commissaire
Proposition de résolution : « L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire « Deloitte Reviseurs d'Entreprises SRL » ayant son siège à Gateway building – Luchthaven Nationaal 1J, 1930 Zaventem, dont le représentant permanent est Maurice Vrolix. L'assemblée fixe les émoluments majorés du commissaire à EUR 4.200 (hors TVA) indexable annuellement sur l'indice des prix à la consommation. Le mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire de 2025. La proposition de résolution est faite sous la condition suspensive de l'approbation de la FSMA. »

Les participants désireux de participer ou de se faire représenter à l'assemblée générale sont priés de se conformer aux prescriptions du règlement de gestion du fonds.

Les titres nominatifs, les certificats émis par le teneur de compte agréé et les procurations éventuelles doivent être déposés, au plus tard trois jours ouvrables avant la date de l'assemblée, auprès des établissements chargés du service financier ou de la société de gestion.

Compte tenu des restrictions actuelles dans le cadre de l'épidémie de COVID-19, il est fortement conseillé aux participants qui souhaitent participer à l'assemblée générale de donner pouvoir à une

personne désignée par la société de gestion. Une telle procuration peut être obtenue à l'adresse e-mail suivante: info@arvestar.be

Le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, le règlement de gestion et les derniers rapports périodiques du fonds sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais :

- auprès de la société gestion : ARVESTAR, rue Guimard 19 – 1040 Bruxelles ;
- sur le site : www.argenta.be/fr/a-propos-d-argenta/arvestar.html ;
- auprès du service financier ARGENTA BANQUE D'EPARGNE SA, Belgiëlei 49-53, 2018 Anvers.

Le conseil d'administration de la société de gestion.